

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 mai 2025

ÉTENDRE LES COMPÉTENCES DU PARQUET EUROPÉEN AUX INFRACTIONS À
L'ENVIRONNEMENT - (N° 913)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 7

AMENDEMENT

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Vu la directive (UE) 2024/1203 du 11 avril 2024 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal ,».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer dans le texte de la proposition de résolution une référence à la nouvelle directive 2024/1203 du 11 avril 2024 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal.